Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le
ID : 060-216004259-20240405-DEL172024-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 5 avril 2024

N° 15/2024

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 10
Absents :4
Nombre de suffrages exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de convocation
29/03/2024

Date d'affichage
29/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 avril à 19h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de Morienval, sous la présidence, par Mme RULENCE Dorothée, maire, dûment convoqués le 29/03/2024.

Etaient présents :
Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme DE WAELE Isabelle ; M. MOREAU Régis ; M. LECHEVALIER Gilles ; M. KOUAOVI Eric ; Mme GAMEIRO Lucie ; Mme DERRIEN Véronique

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
Mme DETOURBET Marie Charlotte donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à M. DE SOUSA Jean François
Mme PAILLARD Elodie donne pouvoir à M. KOUAOVI Eric (départ à 20h18)
Mme CHARTIER Florence donne pouvoir à M. MOREAU Régis (départ à 20h45)

Etai(ent) excusé(s) : Néant

Etai(ent) non excusé(s) : Néant

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. MOREAU Régis

OBJET

PROVISION DE CREANCES DOUTEUSES- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Mme la Maire propose au conseil municipal de constituer une provision de créances douteuses de plus de 2 ans d'un montant de 870,21 € (15 % des créances à recouvrer). Ces créances restant à recouvrer sont les suivantes :
Exercice 2014 : 5 801,40 €

Ces provisions seront inscrites au budget primitif 2024 du budget annexe « assainissement » de Morienval au chapitre 68 – article 6817.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de constituer une provision pour risques et charges au titre des créances douteuses pour un montant de 870,21 €
- **DECIDE** que les crédits seront inscrits au chapitre et article correspondants du budget primitif 2024, soldes nécessaires pour faire face à ces éventuelles charges en matière de reste à recouvrer

Ainsi fait et délibéré le 05/04/2024, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Dorothée RULENCE,
Maire

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)